

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
du lundi 29 janvier 2024 à 16h00
aux Recollets

Membres du conseil présents :

Niels BONNAL, Bernard CARAYON, Christian DAUDRE, Emmanuelle LE CHEVALLIER, Bertrand PASCAREL, Dominique RABIN, Alain VALENTIN, Christine VILLEVAUX

Membres du conseil excusé(s) : Guy SCOPELITIS, Bruno LACOUR-VEYRANNE

Président(s) et Vice-président(s) d'honneur présent(s) : Fabrice MAZAUD, Jérôme DE ROUVRAY

Soit au total 10 membres du conseil présents + présidents d'honneur pour un minimum de 7.

Le quorum étant réuni, le conseil peut valablement se tenir.

ORDRE DU JOUR

Renouvellement du Conseil en 2024
Assemblée Générale 2024
Répartition des tâches au sein du Conseil
Ateliers-débats – formation structurée
Tables rondes
Amélioration expertise qualité partage
Préparation d'une intervention des magistrats
Examen des candidatures
Parrainage des nouveaux experts
Visio-conférences
Net Explorer
Formation préalable d'initiation à la procédure

Pas d'observation sur le précédent CR.
Cf. CR précédent de la réunion du conseil du 13/12/2023.

POINT N° 1 : Renouveau du Conseil en 2024	3
POINT N° 2 : Assemblée Générale 2024	3
POINT N° 3 : Répartition des tâches au sein du Conseil.....	6
POINT N° 4 : Cocktail avec les magistrats.....	8
POINT N° 5 : Ateliers-débats – formation structurée.....	8
POINT N° 6 : Tables rondes	13
POINT N° 7 : Amélioration expertise qualité partage	14
POINT N° 8 : Préparation d'une intervention des magistrats.....	15
POINT N° 9 : Examen des candidatures	15
POINT N° 10 : Parrainage des nouveaux experts	16
POINT N° 11 : Outil statistique.....	16
POINT N° 12 : Visio-conférence	17
POINT N° 13 : Subvention UCECAP	18
POINT N° 14 : Net-Explorer.....	18
POINT N° 15 : Formation préalable d'initiation à la procédure	19

DECISIONS

POINT N° 1 : Renouvellement du Conseil en 2024

3 conseillers ne pourront pas être réélus en janvier 2024 :

- Christine VILLEVAUX
- Christian DAUDRE
- Bruno LACOUR-VEYRANNE

Et 2 conseillers ont démissionné :

- Claude BESAGNI
- Alain MUCKENHIRN

Il faudra donc procéder au renouvellement de 5 conseillers.

Fabrice MAZAUD souhaite un équilibre entre des jeunes experts avec un regard neuf sur la compagnie et son devenir et des experts plus expérimentés.

Des candidats se sont signalés auprès de Fabrice MAZAUD :

- Floréale VIGNE,
- Christian TOLOSA,
- Laurent PASQUIET.

Emmanuel LAMY a confirmé à Fabrice MAZAUD être candidat.

Christine VILLEVAUX a sollicité Jérôme MARTIN DUBOSC.

Les anciens membres du conseil peuvent se représenter un an après être sortis du Conseil.

POINT N° 2 : Assemblée Générale 2024

La prochaine AG est fixée au lundi 29 janvier 2024 (de 18h à 22h30)

Christine VILLEVAUX a mis à jour et transmis aux membres du Conseil la liste des membres de la Compagnie.

Cette liste permet en effet de distinguer les votants (liste 2023) des non-votants (liste 2024).

Une fois que le Président a fait son rapport moral, que le trésorier a présenté les comptes et que le secrétaire général a présenté son rapport d'activité, l'assemblée vote à main levée (l'approbation du rapport moral puis des comptes, puis du rapport d'activité), avant le résultat des votes sur les nouveaux conseillers.

Christine VILLEVAUX indique qu'il faut anticiper le budget prévisionnel de l'année suivante et prévoir le budget qui sera affecté à la formation et aux différentes manifestations notamment.

Elle demande que toute dépense soit validée préalablement par le conseil.

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Christine VILLEVAUX rappelle qu'à partir de janvier 2024, une participation annuelle sera demandée aux membres correspondants qui souhaitent suivre les formations de la CEACAP.

Les recettes de la Compagnie s'élèvent environ à 35 000 €. Une réserve est destinée aux dépenses exceptionnelles telles que l'achat éventuel de matériel pour l'organisation de visio-conférences. Les frais fixes annuels (intervenants, cotisation UCECAP & CNCEJ, assurances, cocktail, sortie annuelle) ont augmenté. Christine VILLEVAUX ne dispose pas encore des chiffres mais ils sont de l'ordre de 20 000 €.

Fabrice MAZAUD souhaite mettre au vote l'obligation qui serait faite aux membres de la compagnie (règlement intérieur) :

- de transmettre le tableau des statistiques,
- de suivre les formations,

afin d'éviter les situations anormales qui lui sont signalées régulièrement par les magistrats. Christian DAUDRE propose que les experts fournissent la copie de leurs états annuels transmis à la Cour d'appel, qui comportent le récapitulatif des formations suivies et du nombre d'expertises.

Fabrice MAZAUD souhaite recevoir le tableau des statistiques de la part des membres de la Compagnie afin d'augmenter le nombre de retours, cet outil étant très utile vis-à-vis des Magistrats. Il faudra au préalable expliquer l'usage qui est fait du tableau, son caractère anonyme, et l'inscrire comme obligation dans le règlement intérieur ne peut que motiver davantage d'experts.

Bertrand PASCAREL a transmis aux membres du Conseil un projet de modification du règlement intérieur auquel ont été rajoutées les règles déontologiques.

- Le Conseil ajoute à l'article premier « *pour être membre ancien, ..., l'inscription à la Compagnie..., l'acceptation des statuts, des règles déontologiques et de bonne pratique, et du règlement intérieur* »
- Le Conseil ajoute également au chapitre 3, article 8 : « *l'inscription est due au premier jour de l'année* ». Les experts n'ayant pas prévenu lorsqu'ils démissionnent avant le 31 décembre doivent régler leur cotisation¹. Les cotisations sont exigibles intégralement au 1^{er} janvier de l'année, y compris pour tout démissionnaire en cours d'année.
- Il est ajouté à l'article 1 : « *Le membre correspondant peut assister aux ateliers-débats et formations, sans droit de vote* ».
- Fabrice MAZAUD souhaite compléter l'article 9 : « *... sont susceptibles d'être sanctionnés les actes portant à l'honneur, la violation des statuts, des règles déontologiques... et règlement intérieur* ».
- Il souhaite compléter le paragraphe sur la participation aux groupes expertise partage : « *à s'inscrire et à participer activement aux groupes d'échange expertise partage* », « *à contribuer à renseigner les outils statistiques mis en place par la Compagnie* »,

¹ Nouveaux experts : 270 € - Membres actifs : 350 € - Membres sans activité : 100 € - Membres correspondants : 250 €

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

« et à le diffuser au Conseil concomitamment à l'envoi de l'état annuel aux services de la Cour d'appel »².

Niels BONNAL s'interroge sur les conséquences en cas de non-respect de ces obligations. Fabrice MAZAUD indique qu'en cas de remontée des Magistrats sur tel expert, en cas de non-respect (participation à aucun atelier-débat par exemple et absence de renseignement de l'outil statistique), il souhaite avoir les outils pour faire pression sur les cas **extrêmes** : Chambre de discipline avec avis du Conseil.

- **Le quorum**

La Compagnie est composée de 130 membres.

Fabrice MAZAUD rappelle l'article 20 des statuts de la Compagnie : « *Pour délibérer valablement, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf dans les cas prévus aux articles 22 et 24 ci-après, doivent réunir au moins le quart des membres inscrits au tableau de la Compagnie.* »

Pour la modification du règlement intérieur, un quart des membres devra être présent, soit un quorum de 33 membres, y compris les membres votant par correspondance ou ayant donné un pouvoir.

Fabrice MAZAUD distingue les membres votants des experts nouvellement inscrits (non-votants). En effet, l'Assemblée 2024 porte sur l'année 2023. Les nouveaux membres ne sont pas votants.

- **Les listes**

Plusieurs listes ont été établies :

- Feuille de présence (votants + non-votants)
- Liste d'émargement AGE
- Liste d'émargement AGO

Bernard CARAYON fera signer la feuille de présence à l'entrée.

Bertrand PASCAREL appellera les membres présents pour les inviter à voter, ce qui permettra de s'assurer que tout le monde a signé la feuille de présence.

- **Les assesseurs**

Les deux assesseurs désignés au sein du Conseil sont Emmanuelle LE CHEVALLIER et Alain VALENTIN : ils feront signer la feuille de présence aux votants. Deux autres assesseurs se porteront volontaires dans l'assemblée pour le dépouillement.

² Christian DAUDRE indique qu'il faut au préalable préciser les renseignements demandés. Les données essentielles à transmettre sont :

- Le coût de l'expertise
- Le délai de l'expertise
- Le délai de paiement par les Tribunaux à partir de la date d'envoi du rapport

Christian DAUDRE propose de diffuser fin mai de manière anonyme un récapitulatif sur les résultats du tableau

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

- **Déroulement**

Christine VILLEVAUX et Bertrand PASCAREL gèrent la présentation Powerpoint.
Bertrand PASCAREL présente les activités de la Compagnie.
Christine VILLEVAUX présente la trésorerie.

- **Pouvoirs**

Au nombre de 4.
Bertrand PASCAREL et Fabrice MAZAUD voteront autant de fois qu'ils ont reçu de pouvoirs.

- **Votes par correspondance**

Au nombre de 5.
Bertrand PASCAREL ouvre les enveloppes des votants par correspondance au moment où ils sont appelés et glisse les bulletins de vote dans l'urne.
Le nom du votant par correspondance sera inscrit sur la liste.

- **Parrains/marraines**

Au moment où les nouveaux membres sont appelés, le nom de leur parrain/marraine leur sera communiqué.



Louis-Marie FLAMAND et ses musiciens animeront le cocktail de l'Assemblée générale du 29 janvier 2024.

Alain VALENTIN a réservé la salle (16h – 22h.30) au Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France dans la Chapelle des Récollets.
Il est en contact avec l'ingénieur du son pour la sonorisation de la Chapelle et la projection à partir d'un ordinateur portable³ sur l'écran.

POINT N° 3 : Répartition des tâches au sein du Conseil

Avec deux conseillers ayant démissionné, pour assurer une continuité, il faut à nouveau répartir les tâches au sein du Conseil.

³ Il faudra prévoir un ordinateur portable et une clé USB

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Lors du renouvellement du Conseil en 2024, Guy SCOPELITIS remplacera Christine VILLEVAUX au poste de trésorier après l'AG. Il prendra ses fonctions à compter du 29 février 2024. Il aura besoin d'un assistant.

Emmanuelle LE CHEVALLIER remplacera Bertrand PASCAREL au poste de Secrétaire Général. Un conseiller nouvellement élu l'assistera afin de disposer de 3 ans pour se familiariser avec cette fonction.

Ce point fera l'objet d'un vote lors du premier Conseil de 2024.

Bertrand PASCAREL prendra en charge les formations des nouveaux experts avec Dominique RABIN.

Site Internet de la CEACAP :

Niels BONNAL peut continuer à gérer seul le site Internet et dès que de nouveaux conseillers seront élus, il pourra être déchargé d'une partie de ces tâches.

Il met à jour les informations et photos concernant le conseil sur le site de la compagnie. Le compte-rendu du conseil lui sera transmis en Word et en PDF.

Net Explorer

Niels BONNAL indique qu'il ne souhaite plus être responsable de Net Explorer (liaison entre Net Explorer et la CEACAP, gestion des problèmes, etc.)

Fabrice MAZAUD demande aux organisateurs des ateliers-débats d'en faire une courte présentation afin que Niels BONNAL puisse les publier sur le site Internet.

Ateliers-débats :

Alain MUCKENHIRN prendra en charge l'atelier-débat CSTB (Contexte technico-règlementaire) du 27 mars 2024.

- Bernard CARAYON remplacera Alain MUCKENHIRN pour :
 - Prendre attache avec les intervenants concernés
 - Gérer la certification comme centre de formation agréé (bilan des formations de l'année écoulée, bilan prévisionnel pour l'année à venir, description des formations, intervenants, déroulement, etc.), sachant qu'il s'occupe aussi des groupes expertise-partage qualité.

Un conseiller nouvellement élu le secondera.

- Niels BONNAL prend en charge le volet « conventions et questionnaires »,
 - Envoyer les documents
 - Gérer les retours.
 - Niels BONNAL s'occupe des formulaires et édite les attestations de formation à partir du tableau Excel (publipostage) pour ceux qui sont « en vert ».
- Il assure le suivi et la gestion des questionnaires de satisfaction.
Fabrice MAZAUD lui demande d'indiquer sur les attestations si la formation est en lien avec la procédure, les règles du procès.

Les documents de présentation (Powerpoint ou autre) seront transmis à Niels BONNAL.

- Bernard CARAYON et Niels BONNAL acceptent de prendre en charge le volet agrément des formations de la CEACAP. Il faudra prendre attache sans délai avec

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Alain MUCKENHIRN et Hélène BAUCHET pour connaître la procédure à suivre et les obligations liées à nos formations qualifiantes qui sont absolument prioritaires.

- Alain VALENTIN reste responsable de l'évènementiel de la Compagnie.

POINT N° 4 : Cocktail avec les magistrats

Le cocktail de la Compagnie est un évènement marquant pour les Magistrats.

Pour les années suivantes, il sera proposé aux experts d'inviter leurs conjoint(e)s.

Le prochain cocktail sera organisé en mai 2025.

Alain VALENTIN se renseigne sur les différentes possibilités.

POINT N° 5 : Ateliers-débats – formation structurée

Bernard CARAYON remplace Alain MUCKENHIRN et organise les Ateliers-débats. Il s'agit de trouver des sujets et des intervenants. Ces sujets sont, au préalable, discutés au cours des Conseils. Il s'adjoindra un binôme parmi les nouveaux conseillers qui, à terme, le remplacera (ce point sera à l'ordre du jour du 1^{er} Conseil 2024).

- ✓ 21 février 2024 : **Net Explorer – Manon DESTAING** - Atelier-Débat pour la présentation de la plate-forme collaborative dématérialisée.
En introduction, seront présentés les intérêts et les avantages de la plateforme. Il faudra leur demander une visio-conférence avec la démo.
Christine VILLEVAUX prend en charge l'organisation de l'atelier-débat (préparation à l'avance des questions à poser à Net Explorer) et probablement la visio-conférence. Elle indique que l'intervention de Net Explorer est confirmée. Elle se déroulera en visio-conférence.
D'après Niels BONNAL, il faudrait que Net Explorer génère le lien Zoom, le lui transmette afin de pouvoir organiser l'atelier-débat en présentiel dans le gymnase du Lycée CARCADO et en visio-conférence pour ceux qui le souhaitent. Il va se renseigner pour savoir s'il est possible de récupérer Zoom sur l'ordinateur du Gymnase du Lycée.

Les trois axes présentés dans une démo seront :

- Les problèmes techniques rencontrés par les experts qui pratiquent la plateforme
- Les pistes d'amélioration⁴

⁴ Par exemple :

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

- Problèmes techniques
- Doublons
- Les nouvelles fonctionnalités.

Fabrice MAZAUD a écrit à Manon DESTAING.

Cette formation sera organisée en présentiel et en visio pour ceux qui le souhaitent, au Lycée CARCADO.

Il faut une interface capable de recevoir le signal en visio, à partager.

Il faut se renseigner pour savoir si l'ordinateur du Lycée peut gérer zoom.

Emmanuelle LE CHEVALLIER se charge de demander au Lycée s'il est possible d'ouvrir une session Zoom via l'abonnement de la CEACAP.

Pour la question des doublons sur l'annuaire, le problème étant récurrent, il faut mandater un prestataire.

Fabrice MAZAUD suggère une question à poser : à la fin d'une expertise, faut-il vider le groupe de ses membres et supprimer le groupe ?

- ✓ **27 mars 2024** : Formation du laboratoire **CSTB** (2/2)

Intervention sur le thème « panorama et articulation du corpus technico-réglementaire du bâtiment »

Alain MUCKENHIRN se charge de l'organisation de cet atelier-débat.

- ✓ **17 avril 2024** : **Charpentiers de Paris – Mesures de confortement d'urgence**, Expertises en situation de péril imminent – règles minimales précautions à prendre
Christine VILLEVAUX a pris contact avec eux pour organiser une présentation dans le cadre d'un atelier-débat (+ voir avec Bernard BAUCHET).

- ✓ **15 mai 2024** : **Atelier-débat avec les Magistrats** (à la FFB) - thème reste à préciser.
Fabrice MAZAUD avait rencontré les Magistrats de BOBIGNY et a obtenu leur confirmation.

- Juge des référés
- Juge du fond
- Juge du contrôle des expertises.

Il est envisagé :

- d'organiser un atelier-débat avec eux sous forme d'analyse critique-commentaire après transmission d'un ou deux rapports d'expertise, dans une expertise

-
- Quand on enregistre des avocats sur la partie commune de la plateforme, il y a un temps de latence de plus d'une heure avant que l'enregistrement soit effectif. Ce problème est nouveau.
 - Autre problème à régler : les doublons (en cas d'absence de solution par Net Explorer, la Compagnie pourrait missionner un prestataire pour mettre de l'ordre sur l'annuaire Net Explorer)

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

représentative, « classique » avec une mission complète, avec des désordres multiples. Il faut anonymiser le document, en supprimer tous les noms notamment.

et

- de faire un appel à questions structurées auprès des experts, comme précédemment afin de préparer la rencontre avec les Juges auprès du Conseil et de la Compagnie.

Il faut susciter les questions des membres de la Compagnie, les classer, les structurer et les présenter. Au préalable, il faudra communiquer aux Magistrats ces questions afin qu'ils puissent préparer la réunion.

La salle DESPAGNAT a été réservée auprès de la FFB pour 80 personnes (Christine VILLEVAUX vérifie que l'acompte a bien été versé).

Les autres Compagnies d'expert seront sollicitées, ce qui permettra notamment de partager les frais (Ingénieurs, Géomètres, Estimation immobilière). Niels BONNAL transmettra à Fabrice MAZAUD la liste des experts ingénieurs ayant participé régulièrement aux ateliers-débats.

Les membres de la CEACAP sont prioritaires mais tout membre non inscrit ne pourra pas participer à cet atelier-débat.

Les premiers inscrits seulement seront admis. Si le nombre d'inscriptions dépasse 80 personnes, il faudra organiser une visio-conférence.

Au préalable, il faut établir la feuille de présence. Emmanuelle LE CHEVALLIER s'occupera de demander le 15 février 2024 aux membres de la Compagnie s'ils participent à l'atelier-débat avec les Magistrats. Elle propose de faire un Doodle. La réponse sera attendue pour le 15 mars 2024. Ceci permettra de savoir qui assistera en présentiel.

- ✓ 7 - 8 juin 2024 : Sortie annuelle et visite du laboratoire du FCBA le vendredi (de 14h. à 18h.) à Bordeaux (Bois dans la construction) – xylophage / essais de rupture (essais au feu, etc.)

Le FCBA fait partie du groupe CTBA centre technique du bois et de l'ameublement.

Une partie de la présentation est collégiale (avec diaporama). Ensuite, répartition en groupes (10 ou 15 personnes guidées par un accompagnateur) pour permettre de visiter 3 ou 4 laboratoires simultanément, notamment en raison de problèmes d'exiguïté des locaux.

PROGRAMME DE LA SORTIE ANNUELLE

Vendredi :

- matin : arrivée à Bordeaux
- 13h30 : rendez-vous à la station de tramway : station **Place Ravezies**
- 14h-18h : FCBA - Allée de Boutaut (entrée : rue Georges de Sonnevile) – 33000 BORDEAUX - Gratuit

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

- soir : dîner commun à l'INTERCONTINENTAL (sur la place en face du théâtre Victor Louis) [tarif pour 40 personnes : 3 760 € TTC⁵]

Samedi

- matin : visite de la ville à pied « **Bordeaux l'Incontournable** » : principaux moments et bâtiments de Bordeaux. Alain VALENTIN se renseigne pour pouvoir intégrer la visite du Grand Théâtre Victor Louis (50 minutes en plus)

Tarif : 240 € pour 2 heures (groupe limité à 25 personnes par guide => x 2 groupes) = 480 €

- déjeuner : dans une brasserie (environ 1 500 €)

et autres festivités l'après-midi (visite de Bordeaux).

- Après-midi : libre (Cité Frugès – LE CORBUSIER : guide optionnel)

Alain VALENTIN élabore et transmet le programme définitif dès que possible.

Il se charge des invitations des experts belges. Michel STRICKLES a confirmé sa présence auprès de Fabrice MAZAUD. Alain VALENTIN n'a pas eu de retour.

Demande de participation de 150 € par personne.

Alain VALENTIN doit reprendre contact avec le FCBA.



(Suite des Ateliers-Débats)

- ✓ 18 septembre 2024 : Guillaume LLORCA (Président de la Compagnie des Géomètres) sur le **thème de la mitoyenneté / surface ou sur la question de la fiabilité des moyens d'investigation (surface/basculement et autres) – (Travail de recollement des nuages de points...)**
La date est confirmée.

Niels BONNAL mettra le site à jour en fonction de ces nouvelles informations.

⁵ La CEACAP pourrait financer en partie la sortie annuelle. Le voyage et l'hébergement sont à la charge des participants. La Compagnie finance en partie le dîner, la visite de la ville et le déjeuner samedi midi.

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Reste à programmer en octobre, novembre et décembre 2024 :

➤ 16 octobre 2024 :

Frédéric LETOFFÉ – EIFFAGE sur le thème de la pierre (1/2)
Bernard CARAYON a pris contact avec lui. La date est confirmée.

>>> Frédéric LETOFFÉ est d'accord pour une intervention le 16/10/2024 de 18h à 20h. Il va élaborer et proposer un 1^{er} exposé (usage et emploi du matériau pierre dans le bâti, comprendre le bâti existant, comment il a été construit), dans le but de proposer un 2^{ème} exposé axé sur les pathologies (faire recensement).

Bernard CARAYON fera un point avec lui dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.
Pour information, Frédéric LETOFFÉ intervient également à la FFB et intègre actuellement le CA de l'AQC.

➤ 20 novembre 2024 : Restitution avancement travaux expertise-partage qualité

➤ 18 décembre 2024 : Atelier-débat avec des Magistrats
A organiser éventuellement : à confirmer

- Le thème pourrait être la question du coût et du délai des expertises, sachant qu'un groupe expertise-partage travaille déjà sur ce thème.
- Autre possibilité : Atelier-débat avec les Magistrats du fond du Tribunal judiciaire de Paris qui ont sollicité Fabrice MAZAUD pour une intervention.

➤ 19/02/2025 :

Frédéric LETOFFÉ – EIFFAGE sur le thème de la pierre (2/2)

Bernard CARAYON le recontacte d'ici fin mars 2024.



✓ Géotechnique : Christian TOLOSA

✓ Pieux, fondations spéciales (Ex : BOTTE / SONDEFOR / SOL ETANCHE / SPIE) :
Alain MUCKENHIRN et Niels BONNAL

✓ FREYSSINET



Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Patricia THOMAIN réserve les salles au lycée CARCADO (16h-18h : Salle CLORIVIERE) pour les Conseils de la CEACAP.

Le responsable des services généraux du Lycée CARCADO est Monsieur Éric DEBAKRE (services.generaux@carcado-saisseval.com - 06 72 52 91 13)



Dominique RABIN demande aux membres du Conseil s'ils ont eu des désordres avérés sur des réhabilitations de bâtis anciens (améliorer l'isolation thermique des murs à pans de bois). En tant qu'architecte, elle constate des désordres assez graves qui apparaissent après des réhabilitations avec les réglementations thermiques, du fait :

- d'une isolation avec des matériaux qui ne sont pas adaptés au bâti ancien,
- de changements de fenêtres sauvages (étanches à l'air entraînant des problèmes d'humidité dans le bâtiment).

Fabrice MAZAUD pense qu'il est intéressant de réfléchir sur ce thème (par exemple les murs à pans de bois) et trouver qui peut intervenir en 2024.



Fabrice MAZAUD fait remarquer qu'en programmant les formations à l'avance, il est plus facile d'anticiper la participation d'autres compagnies aux ateliers-débats.

POINT N° 6 : Tables rondes

PROGRAMME TABLES RONDES NOUVEAUX EXPERTS

Thème directeur des tables rondes : le déroulement d'une expertise, de la désignation de l'expert au dépôt du rapport.

Les formations des nouveaux experts sont terminées.

Il est demandé à tous les jeunes experts d'indiquer leur avancement pour chaque expertise (transmission de la dernière note aux parties, du document de synthèse), leur méthode... Le but est de procéder à une lecture croisée, lecture critique permettant de recadrer si nécessaire les productions des nouveaux experts. Leur calendrier prévisionnel leur sera demandé.

Fabrice MAZAUD propose que Dominique RABIN diffuse au Conseil les modèles dont elle dispose. Chacun pourra y apporter ses commentaires. Quand ces modèles seront revus et corrigés, ils seront publiés sur le site Internet de la Compagnie.

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Fabrice MAZAUD pense que c'est une bonne idée que les « nouveaux experts » des années précédentes participent aux tables-rondes.

Bertrand PASCAREL attend les dates de formation des jeunes experts de l'UCECAP pour pouvoir proposer des dates de table-ronde à la CEACAP.

Dominique RABIN est toujours dans l'attente des dates de formation de l'UCECAP. La date retenue sera un mercredi.

POINT N° 7 : Amélioration expertise qualité partage

Avancement des 7 groupes amélioration qualité partage

Animateurs	Membres
1 CARAYON et PRIEUR	PRIEUR, BOULET, LEGLEYE, SCOPELITIS
2 DE ROUVRAY	MARTIN DU BOSC, PASQUIET, DELAITRE, LAMBOLEY
3 JULIEN	LAMY, GULLON, BONNAL, PINAULT
4 MAZAUD	BAUCHET, DAUDRE, BOCQUET, LORIS
5 MUCKENHIRN	BESAGNI, BOUGEARD, JEANDOT, KONDRACKI
6 RABIN	LE CHEVALLIER, PASCAREL, SANYAS, MASSON-LEMOINE, TARDU-BOULFROY
7 SOUVENT	OUBRERIE, VILLEVAUX, STANESCOT, LACOUR-VEYRANNE,

Nom	Prénom	Thème(s)
1 CARAYON	Bernard	Le suivi des expertises
2 DE ROUVRAY	Jérôme	Le document de synthèse : sa rédaction, son objet et sa finalité
3 JULIEN	Jean-Jacques	Le référé préventif
4 MAZAUD	Fabrice	Risques et obligations des expertises judiciaires ordonnées à la suite d'un arrêté de péril imminent - démontrer et exposer plutôt que savoir et dire
5 MUCKENHIRN	Alain	A débattre sur la base de problèmes soulevés ou de questions identifiées par le groupe
6 RABIN	Dominique	A débattre sur la base de problèmes soulevés ou de questions identifiées par le groupe
7 SOUVENT	Pierre	Les préjudices

Concernant l'atelier-débat du 15 novembre 2023 :

Présentation d'avancement des travaux

Groupe 6 (D. RABIN) : débat interne / méthodes de réalisation des expertises, le rapport

Groupe 7 (P. SOUVENT) : les préjudices

Groupe 1 (L. PRIEUR) : le suivi des expertises

« Le document de synthèse » par le groupe 2 (O. DELAITRE).

Cf. compte-rendu disponible sur le site de la compagnie.

Bernard CARAYON transmettra la liste des groupes d'échanges mise à jour avec les nouveaux membres.

Il doit au préalable constituer de nouveaux groupes après avoir questionné les experts.

De nouveaux thèmes d'échange sont proposés, tels que : le coût des expertises, les sapiteurs, les limites entre la mission de l'expert et la maîtrise d'œuvre, les VEFA, la description du désordre, harmonisation de la pratique de l'expertise, documentation technique.

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

P.S. : Nous sommes informés que le confrère Serge LEMESLIF possède une quantité importante de Revues Experts dont il voudrait se séparer ; on recherche une personne disponible pour numériser ces documents d'archive afin de les rendre consultables sur le site de la CEACAP.

POINT N° 8 : Préparation d'une intervention des magistrats

Fabrice MAZAUD demande aux membres du Conseil qui veut se charger de ce sujet, sachant qu'il faudra le programmer 6 mois à l'avance (dans quelle salle du Tribunal, quelle capacité...)

D'après Dominique RABIN, il faudrait proposer aux magistrats une formation sur le vocabulaire technique de la construction, sur les opérations de construction, de A à Z (rôle de chaque intervenant, présentation de l'opération de construction et comment elle se réalise : ce qu'est un sol, une fondation, comment est-ce calculé, présentation de l'infrastructure, puis de la superstructure, expliquer ce qu'est un plancher béton, un plancher bois, un plancher métal...). Il faudrait leur présenter les bases en leur laissant la possibilité de développer les points précis sur demande.

Dominique RABIN propose au Conseil un programme.

Organisation d'un atelier-débat le 15 mai 2024 avec les Magistrats (cf. supra POINT N° 5) sous forme de questions structurées préparées par Fabrice MAZAUD.

Lors d'une rencontre de Fabrice MAZAUD et Claude BESAGNI avec des Magistrats de Bobigny, ceux-ci ont indiqué souhaiter que les experts leur donnent les clés techniques pour comprendre les grands sujets du bâtiment.

Alain VALENTIN précise qu'un glossaire se trouve déjà sur le site de la CEACAP qui doit être mis à jour.

POINT N° 9 : Examen des candidatures

Sur 32 dossiers de candidature qui ont été soumis à l'avis de la compagnie, 13 candidatures ont reçu un avis favorable en C-1-2 et quelques candidatures ont reçu un avis favorable dans d'autres spécialités voisines.

La CEACAP comptait 13 démissions en 2023.

POINT N° 10 : Parrainage des nouveaux experts

Parrain	Nouvel expert
Emmanuelle LE CHEVALLIER	Franck ZONCA
Bernard CARAYON	Christelle MERCIER
Niels BONNAL	Pierre SEEMULLER
Bertrand PASCAREL	Yann CHERRIER
Jérôme DE ROUVRAY	Dominique CHAVANNE
Bruno LACOUR-VEYRANNE	Elisa BELLEC
Alain VALENTIN	Michel DEBIZET
Alain VALENTIN	Xavier FAURE ISTRIA
Vincent BERTAUD	Benoît FORT
Christian DAUDRE	Cyril PILLARD
Christian DAUDRE	Nathalie LACAGNE
Dominique RABIN	El Hassane SQUALLI OUSSAINI
Edouard TARDU	Cyril VALLEE

Lors de la séance solennelle de prestation de serment du 14 décembre 2023, Alain VALENTIN et Niels BONNAL indiqueront aux experts que dès leur inscription à la CEACAP, ils entreront dans un cycle de formation et leur demanderont de prendre contact avec Dominique RABIN et Bertrand PASCAREL.

POINT N° 11 : Outil statistique

Après diffusion du document, Christian DAUDRE a reçu très peu de retours.

Cet outil est simplifié au maximum :

- N° RG
- Tribunal ayant pris l'ordonnance

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

- Date de la 1^{ère} consignation
- Date de dépôt du rapport
- Date de la 1^{ère} déconsignation
- Date du solde
- Montant

Ces éléments permettent de déduire la durée et le coût de l'expertise ainsi que le délai de paiement. L'important est de faire ressortir les moyennes sur le délai de paiement du Tribunal pour déconsigner.

Christian DAUDRE souhaite faire évoluer l'outil statistique au fil des années.

D'après Fabrice MAZAUD, en cas d'insuffisance de réponse des membres de la Compagnie à ce sujet, il pourrait être envisagé de rendre l'outil statistique obligatoire.

Fabrice MAZAUD souhaite qu'un nouveau message de rappel soit adressé à tous les experts. Il demande à Christian DAUDRE de diffuser à nouveau le tableau à compléter.

Christian DAUDRE continue d'assurer la gestion de l'outil statistique en 2024.

Il souhaiterait recevoir la copie des états annuels avec le montant des honoraires.

Niels BONNAL souhaiterait que les membres de la Compagnie soient rassurés sur le **côté anonyme des statistiques**.

POINT N° 12 : Visio-conférence

Les codes d'accès au mail général de la Compagnie (sur OVH) et l'identifiant de connexion à ZOOM seront transmis à Patricia THOMAIN. Le mot de passe sera noté dans le tableau récapitulatif à mettre à jour tous les 6 mois.

Emmanuelle LE CHEVALLIER s'est entretenue avec Monsieur MARTIN, technicien de l'Ordre Régional des Architectes, pour connaître le matériel disponible et les possibilités de la Chapelle des Récollets. Il lui a indiqué que l'organisation d'une visio est possible avec une caméra fixe avec une récupération du son des micros (de l'orateur et des participants posant des questions). Une autre option possible est l'intervention d'un technicien avec installation de 2 ou 3 caméras mobiles.

Renseignements pris sur les coûts de location de la Chapelle des Récollets pour y organiser les Conseils et les ateliers-débats mensuellement, il s'avère impossible pour la Compagnie de supporter des coûts beaucoup plus importants que ceux du Lycée CARCADO.

POINT N° 13 : Subvention UCECAP

Il est possible de financer certains frais par l'UCECAP (hors frais de bouche/réception). Il faut un motif (thème porté qui intéresse les experts en bâtiment ou tous les experts). Fabrice MAZAUD préférerait demander, en 2024, 10 000 € pour une manifestation. Il pense demander un financement pour la conférence – cf. supra POINT N°8. Il n'est pas possible de demander un financement tous les ans.

POINT N° 14 : Net-Explorer

Les nouvelles offres commerciales de NET EXPLORER commencent à 100 Giga, sans aucune offre en dessous. Le tarif pour 1 Terra d'archives sera de l'ordre de 450 €/an (environ), entre 15 et 20 % en dessous de leur tarif usuel. L'augmentation est assez faible. La capacité totale comprend les archives.

Fabrice MAZAUD a demandé, pour les nouveaux experts, qui n'auront pas de rémunération liée à leurs expertises pendant 1 an voire 1 an et demi, que la première année soit à la moitié du tarif.

D'après lui, les tickets de support seront facturés en plus du tarif de base.

La signature électronique sera optionnelle.

Dans la nouvelle formule, le nombre d'utilisateurs simultanés sera augmenté.

A propos des nouvelles fonctionnalités de la plateforme Net Explorer, Fabrice MAZAUD attend une réponse – cf. supra POINT N° 5 pour un Atelier-Débat proposé le 21 février 2024.

Bertrand PASCAREL informe le Conseil que le changement de forfait Net Explorer n'est pas automatique. Il faut en faire la demande.

Il faut veiller à l'adéquation de la demande par rapport au besoin.

Attention également à bien inscrire les intervenants comme « externes » pour éviter qu'ils soient répertoriés comme utilisateurs internes.

N.B. : Les anciennes adresses email d'avocats, et autres intervenants, doivent être supprimées. Il est demandé aux experts d'appeler Fabrice MAZAUD ou Patrick JEANDOT pour faire le nettoyage au fur et à mesure sur l'annuaire central Net Explorer. Bertrand PASCAREL indique à ce propos que Net Explorer a trouvé beaucoup de doublons dans la liste (environ 1/3).

Un autre problème concerne les utilisateurs externes.

Bertrand PASCAREL suggère de demander à Net Explorer la suppression des mails en cas d'inactivité totale pendant une année (absence totale d'inscription dans un groupe parmi les experts pendant un an).

Net Explorer a indiqué à Bertrand PASCAREL que le problème d'inscription des nouvelles parties (utilisateurs externes) est réglé. Par ailleurs, NETEXPLORER ne peut pas faire le « ménage » dans notre annuaire, n'ayant pas la main dessus (ce qui semble logique). Il suggère de chercher un prestataire pour faire ce travail sur l'annuaire EXPERTISE PARTAGE de la CEACAP.

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

POINT N° 15 : Formation préalable d'initiation à la procédure

Deux fois par an, un séminaire avec les Présidents des Compagnies d'experts est organisé par le CNCEJ.

Lors de la dernière réunion, sur le thème « comment susciter les candidatures d'experts », une quarantaine de Présidents étaient présents.

Le décret du 16 juin 2023 a été évoqué et notamment l'article 3, alinéa 2 « *Pour les candidats à l'inscription sur une liste dressée par une cour d'appel, justifier d'une formation à l'expertise.* »

Cette obligation crée une difficulté car il s'agit d'une formation préalable à l'expertise. Or, les candidats ne connaissent pas ce décret : ils prendront connaissance de cette obligation à la mi-janvier (ce sera écrit dans le nouveau formulaire). Or, l'application de ce décret est immédiate sans proposer de période transitoire. Sur les prochains dossiers de candidatures, les candidats devront indiquer s'ils ont suivi (ou s'ils sont inscrits à) une formation préalable à l'expertise. Dans la négative, leur candidature sera rejetée.

Fabrice MAZAUD a pris contact avec les Magistrats qui participent à l'assemblée générale. Ils lui ont indiqué qu'ils seront bienveillants lors de l'examen des candidatures. Ils attendent des candidats qu'ils justifient d'une inscription à une formation préalable à l'expertise, même si cette formation se déroule après l'inscription comme expert.

Fabrice MAZAUD a déjà une trame de formation, tout comme la CNCEJ.

Le décret ne fixe pas la durée de la formation.

De nombreuses compagnies d'experts proposent des formations préalables à l'expertise. La CEACAP doit elle aussi impérativement proposer cette formation aux candidats.

Fabrice MAZAUD et Alain VALENTIN formeront les candidats sur une journée entière sur le thème « formation générale à l'expertise » (valant formation préalable).

Seront notamment abordées la définition de l'expertise, la présentation de la justice, son organisation...

Le « plus » de la CEACAP est l'organisation d'interventions avec les Magistrats (Madame HORBETTE, Madame HIRIGOYEN, Madame THOUATI), ce qui permet notamment de « dédramatiser » pour des candidats intimidés.

Les questions qui se posent sont comment trouver les candidats et comment les avertir :

- Le premier relais de la CEACAP est l'Ordre des Architectes pour informer (un **webinaire** est programmé avec un Magistrat : Gilles FONROUGE et Jérôme de ROUVRAY : Visio-conférence organisée lundi 18 décembre 2023 de 9h. à 10h.30). L'Ordre des Architectes a inséré un article sur son site Internet le 5 décembre 2023 « Architectes, devenez Expert Architecte près de la Cour d'Appel de Paris » « *Pour plus d'information, participez au webinaire "Expert Architecte. Un événement d'information", porté par la CEACAP (Compagnie des Experts-Architectes près de la Cour d'Appel de Paris) et l'Ordre des architectes d'Île-de-France qui vous permettra de découvrir les enjeux et missions de cette fonction. Un temps d'échange est également prévu.* » [<https://www.architectes-idf.org/mag/architectes-devenez-expert-architecte-pres-de-la-cour-dappel-de-paris>]

Les retombées de ce webinaire sont non négligeables (40 dossiers de candidatures, soit une augmentation de 30 % pour 13 dossiers positifs)

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Ce webinaire sera l'occasion d'informer les éventuels candidats sur la formation préalable à l'expertise (obligatoire)

Lors du dernier webinaire, 120 architectes ont participé.

A l'issue du webinaire du 18 décembre 2023, Alain VALENTIN informera le Conseil sur d'éventuelles inscriptions (auprès de Christine VILLEVAUX).

- Niels BONNAL publiera un message déroulant sur le site Internet de la CEACAP : « formation préalable pour les candidats à l'inscription » en précisant la date et le référent (Fabrice MAZAUD).

Il s'agit d'une formation à l'expertise. La CEACAP examine des dossiers de candidature sur la base de leur compétence architecturale et leur expérience.

Pour éviter tout problème, Fabrice MAZAUD et Alain VALENTIN n'analyseront pas les dossiers de candidature.

La première date retenue pour cette formation générale à l'expertise est le vendredi 26 avril 2024 (salle à retenir).

Les Magistrats ont confirmé leur présence.

Panel sur ce qu'est l'expertise, la justice, son organisation, le rôle des experts.

Le programme sera le suivant :

- ✓ 9h – 11h : Fabrice MAZAUD et Alain VALENTIN
 - Présentation de la justice en France (présentation de slides, etc.)
- ✓ 11h : Intervention d'une Magistrate
 - Présentation de la place de l'expert dans le dispositif judiciaire

La Compagnie invite les Magistrates pour le déjeuner.

- ✓ 14h : Intervention d'une Magistrate
 - Présentation de la déontologie de l'expert, ce que l'on attend de l'expert
- ✓ 15h : Fabrice MAZAUD et Alain VALENTIN
 - Les grands principes de l'expertise, comment mener une expertise

Christine VILLEVAUX indiquera le nom des candidats inscrits.

Il faudra envoyer les attestations aux participants avant juin 2024 (avant l'assemblée générale des Magistrats). Ils compléteront leur dossier de candidature après avoir suivi cette formation préalable.

A l'appui de la demande d'inscription, le programme de la formation sera envoyé aux candidats, dans lequel il sera expliqué qu'il s'agit d'une initiation à l'expertise judiciaire, faite par des architectes pour des architectes. Il faudra préciser que cela ne présume en rien de l'acceptation du dossier de candidature. Il ne s'agit pas d'une formation certifiante.

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

Cependant, il serait envisageable d'en faire une formation qualifiante pour l'année suivante afin que cette formation soit prise en charge par un organisme tel que le FIF PL par exemple. Niels BONNAL et Bernard CARAYON feront le point avec Hélène BAUCHET sur cette question.

Le coût de cette formation a été fixé à 300 €/personne (repas libre).

Les membres du Conseil doivent trouver très rapidement une salle pour 40 personnes avec des tables pour permettre aux candidats d'écrire.

Cette salle doit convenir à la présence de Magistrats et éventuellement un avocat. En cas de forte demande, une visio-conférence sera également possible.



Prochain conseil – Lycée CARCADO

Mercredi 21 février 2024 à 16h00

Le président

Fabrice MAZAUD

CEACAP
Compagnie des Experts Architectes
près la Cour d'Appel de Paris
Le président

Le secrétaire général

Bertrand PASCAREL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Pascarel'.